



La Dirección d'Anjosa pense nécessaire d'établir, de mettre en oeuvre et de maintenir un Système de Gestion de la Qualité basé sur les exigences de la Norme ISO 9001:2000, applicable à tous nos produits, qui assure la satisfaction des attentes des clients. Le respect de cette Norme permet également de remplir les conditions légales et réglementaires applicables, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Démontrer la capacité d'Anjosa durant la conception, la fabrication et la distribution en accord avec les caractéristiques techniques détaillées dans la commande ou le contrat, pour la fabrication d'un produit dont le niveau élevé de qualité remplit les conditions du client.
- Le service à nos clients. Respecter les dates de livraison des commandes est une priorité pour la Direction d'Anjosa.
- Même si l'on fabrique un produit saisonnier (coussins et parasols), pour l'entreprise, il est absolument indispensable de maintenir une production la plus stable possible pendant toute l'année pour que le service de commandes soit fiable et ponctuel aux dates convenues.
- Perfectionner continuellement l'efficacité du Système de Gestion de la Qualité, puisque nous améliorons ainsi la qualité des produits que nous fournissons en abordant tous les aspects du processus de fabrication qui affectent cette qualité.
- Favoriser la prévention à la rectification. Contrôler le processus de fabrication et prévoir les cas de non-conformité.
- Améliorer l'efficacité et la coordination des différentes activités d'Anjosa et, par conséquent, son efficacité propre.
- Prendre en compte les nouveautés du marché, en termes d'innovation technologique, de matériels et méthodes de travail, pour l'amélioration du produit à moindre coût.
- La formation du personnel est importante pour garantir le futur d'Anjosa. Avoir un personnel qualifié contribue à la conformité du produit.

Ces objectifs pourront être atteints, maintenus et améliorés uniquement grâce à l'effort et à la participation individuelle de chaque membre de la Direction. Pour cela, la Direction recommande que les contenus du Manuel de Qualité et les procédures développés soient mis en oeuvre par chaque employé dans sa sphère de compétence; on dispose pour cela des moyens nécessaires. Tous les chefs de section et les représentants doivent être inclus dans les processus de connaissances, d'application et de maintien du niveau de qualité, par le biais de l'information et de la formation pour participer à l'amélioration du processus de fabrication du produit.

Afin de mettre en oeuvre et maintenir le Système de Qualité, la Direction désigne la Responsable Qualité comme « Représentante de la Direction ». Celle-ci a pleine autorité et pleins pouvoirs, dans le cadre de sa compétence, pour la réalisation des actions suivantes :

- Établir, et maintenir les processus nécessaires au Système de Gestion de la Qualité.
- S'assurer que l'on encourage la prise de conscience des besoins du client à tous les niveaux de l'entreprise.
- Faire participer la Direction des ateliers extérieurs avec lesquels on travaille, aux nouvelles méthodes basées sur l'application du Système de Gestion de la Qualité, afin d'améliorer les modalités de travail.
- S'assurer que la politique est comprise, mise en oeuvre et respectée en continue à tous les grades, en maintenant un niveau élevé de motivation et de sens de la responsabilité chez les cadres intermédiaires.
- Identifier tous les problèmes liés à la qualité. Proposer, promouvoir et contrôler l'efficacité des actions qui doivent être menées pour leur résolution.
- Suspendre toute activité de l'entreprise qui serait néfaste pour la qualité des produits.

La Responsable Qualité tiendra informée la Direction de l'entreprise sur l'exercice du Système de Gestion de la Qualité et de tout axe potentiel d'amélioration.

Signé : Ángel Gracia
(Directeur)

INDUSTRIAS ANJOSA S. A.
fábrica de parasoles y cojines
artículos para jardín, campo y playa

Crta Lierla, nº 12-16, 22194
BANASTÁS (Huesca) España

tel. 974 27 11 64-fax 974 27 10 00
email. anjosa@anjosa.com-
www.anjosa.com

Reg. Merc. de Huesca, T. 85, L. 49, Secc. 3.ª,
F. 91, H. 810, Ins. 1.ª y 2.ª C.I.F. A-22024012



CERTIFICADO
nº ES05/1659